

# **Badminton Gessien**

## **Règlement Intérieur**

Applicable à partir de Septembre 2016



## I. Inscriptions

1. L'inscription et la prise de licence sont obligatoires pour accéder aux courts et bénéficier des prestations du club.
2. Il est toutefois possible de bénéficier d'une séance d'essai avant de s'inscrire. La période d'essai est limitée au mois de Septembre et requiert de s'enregistrer au préalable auprès d'un membre du comité d'administration.
3. L'inscription est possible pour les enfants qui auront 6 ans et plus en décembre de l'année d'ouverture de la saison. L'école de Badminton est réservée aux enfants de 6 à 14 ans. Les enfants de 15 et plus sont autorisés sur les créneaux Compétition et Loisirs.
4. Les inscriptions sont ouvertes, en début de saison, pendant un mois. Le nombre d'inscrits est limité à 28 enfants pour l'Ecole de Badminton et à 90 adhérents hors Ecole de Badminton et. Une liste d'attente sera mise en place aussitôt la limite atteinte. De nouvelles inscriptions pourront alors être acceptées, dans le cours de la saison, sur décision du comité d'administration, en fonction de la fréquentation.
5. Les membres licenciés du club la saison précédente bénéficieront d'une période pendant laquelle leur inscription prioritaire sera possible. Passée cette période, toutes les demandes d'inscription seront traitées en fonction de leur date de réception. La période d'inscription prioritaire pour la saison suivante sera précisée, par le comité d'administration, à la fin de la saison en cours.
6. L'inscription doit être validée, au plus tard 15 jours après la première séance d'essai, par la remise du dossier complet à un membre du comité d'administration:
  - La fiche d'inscription.
  - La demande de licence FFBaD dûment complétée et signée.
  - Le certificat médical, sur formulaire FFBaD, dûment complété et signé.
  - Le paiement de la cotisation (chèque ou espèces en euros).
  - La décharge parentale pour les mineurs.
7. La cotisation n'est pas remboursable.

## II. Anciens membres

1. Le comité d'administration pourra autoriser, dans la limite des places disponibles, des anciens membres à prendre une cotisation «Ancien membre» si:
  - Le joueur était membre, à jour de sa cotisation pleine ou réduite, la saison précédente.
  - Le joueur est licencié dans un autre club de la FFBaD pour la saison en cours.
2. Les cotisants anciens membres ont accès aux courts mais ne bénéficient pas des autres prestations du club.



### III. Accès au gymnase

1. Pour accéder aux terrains, les joueurs doivent être en tenue de sport et porter des chaussures de salle à semelles claires non marquantes.

### IV. Usage des courts

1. Les joueurs qui arrivent en premier sont responsables de l'installation des poteaux et des filets de leur terrain respectif.
2. Les joueurs qui terminent leur partie sont responsables du rangement des poteaux et des filets de leur terrain respectif si aucun autre joueur ne désire prendre la suite.
3. Les joueurs qui quittent un terrain sont tenus de ramasser leurs volants usagés.
4. Les derniers joueurs à quitter un terrain sont également tenus de passer le balai sur ce terrain.
5. Il n'est pas possible de réserver de terrain par avance.
6. Chacun doit veiller à assurer un accès équitable aux courts: S'échauffer, engager un match en deux sets gagnants puis libérer le terrain. Les simples sont autorisés lorsqu'il n'y a pas d'attente.
7. En cas de forte affluence, le comité d'administration peut demander à raccourcir les matchs: matches de 21 points en 2 sets ou matches de 11 points en 3 sets gagnants.
8. Les entraînements encadrés se feront sur trois terrains au maximum.

### V. Joueurs invités

L'accès aux courts est possible pour des joueurs extérieurs au club si toutes les conditions ci dessous sont remplies:

1. Ils sont invités par un membre du club.
2. Ils sont autorisés par un membre du comité d'administration.
3. Il n'y a pas d'attente pour l'accès aux courts.
4. Les joueurs invités sont en possession de leur licence FFBaD ou équivalente.

**Avertissement:** Le comité d'administration se réserve le droit d'exclure tout membre ne respectant pas le présent règlement.